

SERVICE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE

Nous désirons vous rappeler que toute personne procédant à l'allumage d'un feu à ciel ouvert doit préalablement obtenir un permis de brûlage. **C'est gratuit.** N'hésitez pas à contacter M. Steve Lavoie du Service régional de sécurité incendie au 418 562-6734 pour de plus amples informations. La sécurité, c'est l'affaire de tous.

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

En avril dernier, une demande d'aide financière a été adressée à M. Pascal Bérubé, député de Matapédia-Matane, dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal. Les travaux d'amélioration du réseau routier municipal pour l'exercice financier 2013 ont été décrétés à la séance ordinaire du mois de mai 2013. Les travaux de nivelage de certains chemins municipaux ont été confiés à Excavation Émilien Simard inc. Il y aura du débroussaillage et du creusage de fossés. Un cercle de virage sera réalisé sur la rue des Pins.

Les employés municipaux sont à effectuer quelques travaux mineurs au centre communautaire. Il y avait lieu de procéder à quelques modifications à l'intérieur pour le rendre un peu plus fonctionnel. L'extérieur subira également une cure de rajeunissement : un peu de peinture est nécessaire.

SERVICE DE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES – ERREUR DANS LE CALENDRIER 2013

Nous remercions la personne qui a rapporté au personnel administratif une erreur sur le calendrier 2013 concernant les collectes supplémentaires. Bravo d'avoir pris le temps de le consulter!

Sur la copie que la population a reçue, il est mentionné que les collectes supplémentaires se feront du 5 juillet au 30 août 2013. Nous vous demandons d'apporter les corrections suivantes : **Les collectes supplémentaires se feront les 12 et 26 juillet 2013 et les 9 et 23 août 2013.** Nous nous excusons de cette erreur.

QUE FAIRE AVEC VOS VIEUX PNEUS?

Apportez-les sur le terrain de l'entrepôt à sel, au 11, rue de la Fabrique. Recyc-Québec les récupère. Une façon écologique de s'en débarrasser. ☺

EMBELLISSONS NOTRE MUNICIPALITÉ

Le printemps est bel et bien installé. La nature revêt ses plus beaux atours. Et les citoyens de Saint-René sont prêts à faire quoi pour faire en sorte que la municipalité soit accueillante, invitante et propre...

Il suffirait de très peu d'actions pour rendre notre environnement un endroit où il fait bon vivre. **Et si on faisait un effort...**

UNE NOUVELLE IMAGE...

À l'automne, le site Web de la Municipalité présentera une version plus conviviale. De nombreuses informations, des photographies, un calendrier d'événements sociaux, etc., seront mis à votre disposition. En attendant, il faut utiliser une version plus ou moins à jour. Merci de votre collaboration.

pas surpris de voir les évaluateurs dans le paysage.

Il est fortement recommandé d'éviter de placer les bacs à déchets et les bacs à récupération dans les cours avant. Il y a toujours



Municipalité de Saint-René-de-Matane

178, avenue Saint-René - C. P. 58 - Saint-René-de-Matane - G0J 3E0

Courriel : st-renedematane@mrodematane.qc.ca

Tél. : 418 224-3306

Télec. : 418 224-3259

Bulletin d'information municipale

Mai 2013 - 18^e numéro

Mot du maire



Chers concitoyens et chères concitoyennes,

Enfin, le beau temps est arrivé! Avez-vous remarqué que ça donne de plus beaux sourires?!

Dans cette édition, ma première intervention est en rapport avec le bénévolat que des personnes accomplissent dans notre municipalité. Sans l'effort que ces personnes apportent, tout laisse à penser que la vie communautaire laisserait à désirer. Ceci dit, en mon nom personnel et au nom du conseil municipal, je remercie toute les personnes qui se donnent un mal fou afin que notre milieu puisse connaître une vie communautaire agréable et stimulante, soit pour l'aide aux devoirs, les loisirs et les sports, les organismes sociaux, etc. Je vous lève mon chapeau à vous tous et vous remercie infiniment.

À plusieurs reprises, je vous ai parlé de l'entretien de nos propriétés, de nos terrains. Je crois ne pas avoir été compris puisque les débris s'accumulent sur certaines propriétés. La Municipalité devra-t-elle donner plus de mordant à sa réglementation? Sincèrement, nous espérons ne pas avoir à en arriver là. Comme maire, je présume que votre fierté de citoyens de Saint-René-de-Matane prendra le dessus, et que nous verrons une amélioration. Je vous remercie de l'attention que vous porterez à votre environnement.

En ce qui concerne la construction d'une partie de la route 195 et les travaux d'assainissement des eaux usées, il semblerait que l'entrepreneur Construction Polaris inc. et le ministère des Transports du Québec sont sur le point d'en venir à une entente. Les travaux devront reprendre bientôt. Nous espérons que ces travaux se termineront cette année.

Votre Municipalité procédera durant la belle saison à l'amélioration de ses infrastructures municipales, bâtiments, chemins, fossés, etc. Soyez assurés que nous travaillons à faire le plus avec les budgets qui nous sont accordés.

Je vous laisse sur ce en vous assurant que je suis toujours disponible pour vous rencontrer. Je demeure présent pour vous. N'hésitez pas à venir me rencontrer.

Roger Vaillancourt, maire

Bibliothèque municipale

Responsable : Mme Paulette Dugas : 418 224-3721

Heures d'ouverture

Lundi : 18 h 30 à 20 h

Mardi : 14 h à 16 h

« Lire, c'est un moyen de s'instruire. »

N'hésitez pas à profiter de ce service.



Séance ordinaire du conseil municipal

La prochaine séance ordinaire se tiendra

le lundi 3 juin 2013 à 19 h 30.

l'utile en hiver, il n'a plus rien d'esthétique en période estivale.

e fait l'objet d'une mise à jour en bonne et due forme. Ne soyez

1^{er} mai 2013 : Rencontre de travail avec les élus municipaux

2 mai 2013 : Rencontre à Matane – Comité intermunicipal d'élimination des déchets et des équipements supralocaux

6 mai 2013 : Gestion intégrée des ressources du territoire – Table G.I.R.T.

6 mai 2013 : Séance ordinaire du conseil municipal

8 et 9 mai 2013 : Formation « Secourisme en milieu de travail » - CSST - Matane

13 mai 2013 : Réunion de travail du comité consultatif d'urbanisme de Saint-René-de-Matane

14 mai 2013 : Rencontre avec Hydro-Québec – Matane – Les services offerts par Hydro-Québec

15 mai 2013 : Séminaire de la Commission des normes du travail - « Mieux gérer les congés » - Matane

15 mai 2013 : MRC de La Matanie - Séance ordinaire du conseil des maires

16 mai 2013 : Rencontre de perfectionnement - « L'accès aux documents des organismes publics, cours pratique » - Matane

16 mai 2013 : Réunion de chantier à la salle du conseil municipal – Travaux d'assainissement des eaux usées et route 195

22 mai 2013 : Rencontre avec les élus municipaux – « Un projet de forêt de proximité dans la MRC de La Matanie »

29 mai 2013 : Rencontre de travail des élus municipaux

La Municipalité entreprendra dans les semaines à venir des modifications au Règlement de zonage numéro 2009-03.

COMMUNIQUÉ

Si vous êtes intéressés à partager votre récit de vie ou un témoignage racontant un moment de l'histoire de votre municipalité, le projet « **Vitrine de la mémoire vivante** » peut vous en donner l'occasion. Et c'est gratuit. Il vous suffit de communiquer avec M. Gérald Tremblay au **418 747-4411** ou au **418 566-2649** pour prendre rendez-vous. Le projet « **Vitrine de la mémoire vivante** » a pour objectif de réunir le maximum de récits de vie audio des aînés de la MRC de La Matanie. Ces témoignages seront par la suite disponibles pour écoute à la Société d'Histoire et de Généalogie de Matane, au centre communautaire pour aînés Relais Santé ainsi qu'au Musée de la mémoire vivante de Saint-Jean-Port-Joli. Vous pouvez d'ores et déjà écouter une quarantaine de témoignages des aînés de la MRC de La Matanie dans ces lieux. Bienvenue à tous!



COLLECTE DES GROS REBUTS - Ca sent le printemps. Et qui dit printemps, dit grand ménage. Cette année encore, le service de collecte de gros rebuts vous est offert. Profitez-en pour vous débarrasser de ce qui ne peut plus être utile à personne. **Les lundi 3 juin et mardi 4 juin 2013, on ramasse les gros rebuts.** C'est une façon écologique de se débarrasser de nuisances. Consultez le communiqué qui vous a été expédié pour savoir ce qui peut être ramassé lors de cette collecte. **Ma municipalité, je l'habite fièrement, je l'habite proprement!**

SERVICE DE L'ADMINISTRATION

Le conseil municipal a adopté 2 politiques administratives :

1. Politique n° 2013-01, intitulée « Politique établissant les infractions et les sanctions disciplinaires en milieu de travail pour les employés de la Municipalité de Saint-René-de-Matane ».
2. Politique n° 2013-02, intitulée « Politique de tolérance zéro pour le maintien d'un milieu de travail sain et sécuritaire pour tous à la Municipalité de Saint-René-de-Matane ».

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance sur les heures d'ouverture de bureau.

Moment de réflexion



« *Vivre va de soi.* »

« *Savoir vivre est un art.* »

Sophie Marmen

« *Les paroles restent petites* »

« *quand l'exemple est absent.* »

LA MUNICIPALITÉ INFORME - COMPRÉHENSION DU CODE D'ÉTHIQUE

Porteur des valeurs fondamentales du secteur municipal, l' élu doit être en mesure de les actualiser dans son quotidien. Cette actualisation suppose un ensemble d'habilités, d'aptitudes et de réflexes éthiques découlant des valeurs mises de l'avant par la Loi sur l'éthique et la déontologie, à savoir :

1° L'intégrité des membres du tout conseil municipal : L'Intégrité réfère aux notions de « garder intact » et de « probité ». Respecter tant l'esprit que la lettre des lois et des règlements. Montrer une honnêteté au-dessus de tout soupçon. Établir un dialogue franc au sein du conseil afin d'arriver à une décision éclairée. Assurer une communication efficace au sujet des activités de l'organisation municipale et veiller à ce que la présentation de l'information reflète fidèlement la réalité et soit conforme aux normes et exigences en vigueur.

2° L'honneur rattaché aux fonctions de membre d'un conseil municipal : L'honneur réfère aux notions « agir avec retenue », « être fidèle », « se montrer digne » et « rendre hommage ». Être digne de cet important privilège que constitue le fait d'être un élu, puisque les citoyens lui confient des responsabilités et des pouvoirs et, surtout, lui font confiance. Être fier de sa contribution au développement de sa communauté. Être responsable de la viabilité et de la prospérité de la municipalité. Être à l'écoute de tous. Maintenir à jour ses connaissances et ses habilités, se perfectionner et acquérir de nouvelles compétences pertinentes à la fonction d' élu.

3° La prudence dans la poursuite de l'intérêt public : La prudence réfère aux notions de « prévoyance », « sagesse », « savoir-faire » et « connaissance ». Être présent aux réunions. Agir en temps utile. Se renseigner suffisamment et poser des questions. Être vigilant dans le choix et dans la surveillance des personnes à qui les pouvoirs sont délégués. Éviter de faire des actes imprudents ou insoucians. Établir la liste des risques, des obligations et des possibilités s'offrant à la municipalité. S'assurer de faire un examen rigoureux des solutions de rechange et d'élaborer des assises solides justifiant les décisions du conseil.

Source : Guide des bonnes pratiques de la Commission municipale du Québec

Chronique à suivre en juin prochain.